

ont par ailleurs reconnu qu'ils pourraient tirer le maximum de l'expérience si, à chaque étape du processus, ils prenaient le temps voulu pour évaluer chaque activité immédiatement après qu'elle a eu lieu. C'est ce qui explique qu'il a fallu consacrer un peu plus de temps à la notification, à la planification du vol et que le délai écoulé entre la notification initiale et le survol effectif aient été un peu plus longs que ce dont pourront convenir les signataires du futur accord. Peut-être la différence la plus importante entre cette expérience et un survol effectué dans le cadre du régime "Cieux ouverts" tient-elle au fait que l'avion canadien n'avait aucun instrument de détection à son bord, exception faite évidemment des systèmes radars habituels. Aucun dispositif optique n'a été utilisé pour capter des images à l'extérieur de l'appareil. Celui-ci n'a donc pu recueillir aucune donnée sur les activités hongroises.

Le 4 janvier, un appareil Hercules C-130 des Forces canadiennes est arrivé en Hongrie après avoir transité par la Tchécoslovaquie. (Les responsables de ce pays ont accordé à bref préavis les autorisations à cette fin.) Le survol du territoire hongrois a eu lieu dans la matinée du 6 janvier.

Rapport

Le survol d'essai devait permettre d'acquérir une expérience pratique des procédures administratives et opérationnelles que supposera vraisemblablement le futur accord "Cieux ouverts". Les autorités canadiennes avaient accepté pour les besoins de la cause d'assumer toutes les dépenses liées à l'exploitation de l'appareil et celles du personnel canadien participant au survol.

L'opération a été planifiée en tenant compte des paramètres spécifiques suivants:

- a. Choisir un itinéraire permettant de se rendre en Hongrie et d'en revenir, et qui supposerait de transiter par un État du Pacte de Varsovie, de façon à établir les procédures applicables au survol en transit.
- b. Choisir un itinéraire d'une durée d'environ trois heures en Hongrie même, et qui réunirait les conditions suivantes:
 - 1) emprunter des couloirs commerciaux et non commerciaux,
 - 2) survoler des aérodrômes militaires et civils,